



L'an deux mille vingt-quatre, le 1<sup>er</sup> février, à 09 heures 30, se sont réunis, au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube à Sainte-Savine, les membres du Conseil d'Administration, sous la présidence de Monsieur Thierry BLASCO, Président, dûment convoqués le 28 décembre 2023.

Nombre de Membres en exercice	26	<b>Présents(es) :</b> Messieurs Thierry BLASCO, Michel LAMY, Christian BLASSON, Richard BRUGGER, Philippe DALLEMAGNE, Mesdames Lydie FINELLO, Claude HOMEHR, Carmen LABILLE, Messieurs Arnaud MAGLOIRE, Denis MAILIER, Madame Raphaële LANTHIEZ, Messieurs Jean-Philippe RESIDORI, François MANDELLI, Mesdames Anna ZAJAC, Nelly DELELIGNE.
Nombre de Membres présents	17	<b>Représentés(es) par leur suppléant(e) :</b> Monsieur Patrick DYON était représenté par Monsieur William HANDEL. Monsieur Fadi DAHDOUH était représenté par Madame Rachida BOUDADI.
Nombre de pouvoirs	8	<b>Ayant donné pouvoir :</b> Monsieur Jean-Pierre ABEL avait donné pouvoir à Monsieur Thierry BLASCO. Monsieur Alain BALLAND avait donné pouvoir à Madame Claude HOMEHR. Monsieur Dominique BARONI avait donné pouvoir à Monsieur Christian BLASSON. Monsieur Philippe BORDE avait donné pouvoir à Monsieur Richard BRUGGER. Monsieur Roland BROQUET avait donné pouvoir à Monsieur Philippe DALLEMAGNE. Monsieur Jean-Marie CAMUT avait donné pouvoir à Madame Raphaële LANTHIEZ. Madame Isabelle HELIOT-COURONNE avait donné pouvoir à Monsieur François MANDELLI. Madame Marie-Thérèse LEROY avait donné pouvoir à Madame Nelly DELELIGNE.
Nombre de suffrages exprimés	25	<b>Absents(es) excusés(es) :</b> Madame Annie DUCHENE.
Votes Pour	25	<b>Assistaient :</b> Madame Claudine KOLUDZKI, Directrice du Centre de Gestion, Monsieur Jean-Yves AEGERTER, Directeur-Adjoint du Centre de Gestion, Monsieur Julien BROUSSE, Membre du Comité de Direction, Madame Carole LEROY, Agent Comptable du Centre de Gestion.
Votes Contre	0	
Abstention	0	

*Le Président a fait constat que le quorum était respecté réglementairement (article 24 du Décret n°85-643 du 26 juin 1985 modifié).*

---

## 2024\_02\_02

### AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023 REPRISE ANTICIPEE DES RESULTATS

---

Les comptes de l'exercice 2023 ont été arrêtés au 16 janvier 2024. Le compte de Gestion n'est pas encore établi, il sera approuvé par le Conseil d'Administration lors d'une prochaine réunion au moment du vote du Compte Administratif.

Toutefois, afin de réaliser le Budget Primitif 2024, il convient d'avoir recours à la reprise des résultats antérieurs et d'effectuer une reprise anticipée des résultats.

Pour ce faire, l'affectation du résultat de fonctionnement cumulé à fin 2023 est donc nécessaire.

Constatant que la balance générale approuvée par Madame Carole LEROY Agent comptable du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Aube, présente un excédent de fonctionnement de **779.457,31 €** ;

Le Président propose d'affecter le résultat de fonctionnement de la manière suivante :

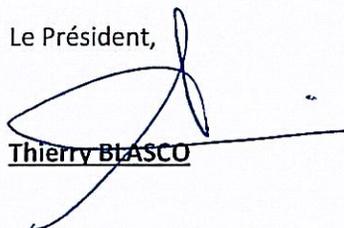
Déficit antérieur reporté (report à nouveau débiteur) .....	---
Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur) (2022) .....	917.809 ,09 €
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
(Fonctionnement)	
Excédent (2023) .....	138.351,78 €
Déficit (2023) .....	138.351,78 €
<b>EXCEDENT AU 31/12/2023</b> .....	<b>779.457,31 €</b>
<b>Affectation obligatoire</b>	
• A l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) .....	---
Déficit résiduel à reporter .....	---
• A l'exécution du virement à la section d'investissement (compte 1068)	113.929.36 €
<b>Solde disponible</b> affecte comme suit :	
• Affectation complémentaire en réserves (compte 1068) .....	---
• Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau créditeur) (compte 002)	<b>665.527,95 €</b>

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés, **adopte** les conclusions du présent rapport.

Pour extrait conforme,  
A Sainte-Savine, le 1er février 2024

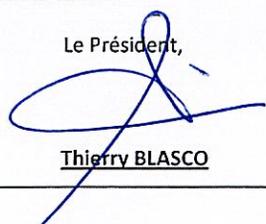
Le Président,



  
**Thierry BLASCO**

Le Président du CDG 10 certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire du présent acte à compter du 16/02/2024.



Le Président,  
  
**Thierry BLASCO**

Accusé de réception en préfecture  
010-281000026-20240201-D2024\_02\_02-BF  
Date de télétransmission : 15/02/2024  
Date de réception préfecture : 15/02/2024